

CONSEIL MUNICIPAL DE POMMIERS
PROCES-VERBAL EN DATE DU 7 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 7 juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie de Pommiers, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BLANCHET René, COQUARD Jean-Michel, ROCHETTE Myriam, SCHMITT Dominique, PIERQUIN Béatrice, DEMAY Jean-Claude, NEYRA Marc, BESSON François, Gaigneux Patricia, BELLOT Laurence, GUINARD Thierry, PRIVOLT Anne-Sophie, GAUDIN Frédéric, GERVAIS Julien.

Absents excusés :

FUTIN Fabrice, MILOT Christine, NAPOLY Marie-Hélène

Procurations :

MILOT Christine a donné pouvoir à Jean-Claude DEMAY.

Nombre de conseillers en exercice : 21

14 présents, 15 votants dont 1 pouvoir.

Désignation d'un secrétaire de séance : Jean-Claude DEMAY

I. L'ORDRE DU JOUR

Délibérations à prendre :

- Voirie – dénomination de voie : montée de Carcailleux.
- Personnel communal - création d'un emploi administratif polyvalent permanent,
- Personnel communal - création d'un emploi technique polyvalent permanent,

Information sur les décisions prises par la maire :

- Signature du marché de la cantine. La société RPC a été retenue.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 juin 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

III. - AFFAIRES FONCIERES

- Déclarations d'intention d'aliéner :

Deux déclarations d'intention d'aliéner sont à l'ordre du jour de cette séance pour lesquelles la Commune ne souhaite pas préempter.

IV. AFFAIRES GENERALES

- Voirie – dénomination de voie : montée de Carcailleux.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que, dans le cadre des travaux de construction de la salle des festivités, il convient de dénommer la voie qui servira à desservir celle-ci.

Afin de respecter les normes administratives et faciliter l'identification de cette nouvelle voie, il est nécessaire de lui attribuer un nom.

Après réflexion, Monsieur le Maire propose de nommer cette voie montée de Carcailleux
Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la dénomination de la voie créée dans le cadre des travaux d'Agora, sous le nom de "montée de Carcailleux"
 - SOLICITE que cette dénomination soit inscrite dans les documents officiels et les actes administratifs relatifs à la commune.
-

V. PERSONNEL COMMUNAL

- Création d'un poste d'agent administratif comptable, gestionnaire paie.

Suite au départ d'un agent administratif comptable, la Commune a décidé de recruter une nouvelle personne pour le remplacement
Il est proposé à l'assemblée de créer à compter du 1^{er} septembre 2005, un emploi permanent d'agent administratif, comptable, gestionnaire de paie à temps complet pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures. Cet emploi est ouvert :

À tous les grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, à savoir :

- Adjoint administratif (C1),
- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (C2),
- Adjoint administratif principal de 1^{er} classe (C3).

L'agent polyvalent administratif comptable et gestionnaire paie assurera des missions de comptabilité et finances de la commune, du CCAS, et des syndicats intercommunaux, ainsi que la gestion de la paie et des carrières, l'accueil de la mairie et toutes autres taches administratives de secrétariat au sein des services communaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- - DECIDE, à compter du 01/09/2025 de créer un emploi d'agent administratif comptable dans les conditions exposées ci-dessus
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.
- PRECISE que cet emploi sera ajouté au tableau des effectifs.

- Création d'un poste d'agent technique polyvalent.

Suite au départ d'un agent technique polyvalent en janvier dernier, la Commune a décidé de recruter une nouvelle personne pour le remplacement et d'ouvrir ce poste à plusieurs grades.

Il est proposé à l'assemblée de créer à compter du 1^{er} septembre 2005, un emploi permanent d'agent technique polyvalent, des services techniques à temps complet, pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures. Cet emploi est ouvert :

L'agent polyvalent technique assurera des missions principales de Espaces verts et fleurissement et de voirie et toutes autres taches de petits travaux extérieurs au sein des services communaux.

Cet emploi est ouvert :

À tous les grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à savoir :

- Adjoint technique (C1),
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe (C2),
- Adjoint technique Principal de 1^{er} classe (C3).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE, à compter du 01/09/2025 de créer un emploi Agent polyvalent des services techniques dans les conditions exposées ci-dessus
 - PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.
 - PRECISE que cet emploi sera ajouté au tableau des effectifs.
-

VI. TRAVAUX

- Avancement des travaux de voirie.

Il reste à réaliser environ 90 K€ de travaux. Jean-Michel COQUARD a eu un échange avec le technicien de la communauté de communes pour préparer le programme d'entretien de cet automne.

Des travaux de reprises de chantiers terminés doivent être effectués :

- Chemin Saint Jean un plateau doit être repris par l'entreprise THIVENT,
- Rue de l'Eglise, des potelets sont à reprendre par l'entreprise EUROVIA

Dissimulation des réseaux aériens du chemin du Neyra jusqu'aux Gondoins et rénovation de l'éclairage public. A, l'issue de ces travaux, il peut être envisagé la prolongation du cheminement en mode doux.

Projet d'arrêt de bus devant le centre aéré : le bureau d'étude INTEGRA réfléchit aux réalisations possibles qui pourraient faire l'objet d'une subvention du SYTRAL à hauteur de 37 K€.

ENEDIS démarre des travaux devant le cimetière. Parallèlement, le chantier chemin de CHARPENAY est à l'arrêt. Il redémarrera en septembre.

XP fibre a fait parvenir un devis pour terminer le raccordement des maisons chemin de la Fontaine et de la Grande Gonthière.

- **Couverture du terrain de tennis :**

Les travaux progressent et le bâtiment est pratiquement clôt. L'électricien est contraint par le plaquiste. Il restera ensuite les aménagements extérieurs à faire.

- **Chantier de la salle des festivités et MDA :**

Le mur pignon côté Est est monté. Cela permet d'apprécier la forme du bâtiment. Les fondations sont achevées. Les travaux intérieurs de la Maison Des Associations et nouvelle médiathèque sont en cours de réalisation, sol, menuiseries

VII. BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

- **Activité des commissions :**

- **Commission Urbanisme :**

Enquête publique de la modification du PLU est terminée. Le commissaire enquêteur a produit son rapport. Peu de personnes sont venues à l'enquête et peu de questions en lien avec la modification.

Il sera tenu compte de certaines recommandations du commissaire enquêteur (reprise de cartographie, piscines...)

Les personnes publiques associées ont également formulé des recommandations (construction de bâtiments agricoles liées à des activités annexes, stationnement des véhicules dans l'espace dédié à l'activité annexe, ...).

L'approbation de la modification du PLU sera examinée lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Le projet de Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) se poursuit. La mairie recherche du foncier et explore plusieurs pistes. Les professionnels de santé doivent préciser leur cahier des charges.

Deux demi-journées sont programmées (10 et 17 juillet 2025) avec le CAUE pour les études paysagères et d'urbanisme qui permettront d'avoir une prospective à long terme. Le SCOT impose un certain type de développement en terme de logements. Parallèlement la loi ZAN vient limiter les possibilités. L'étude du CAUE permettra de donner une vision pour un développement cohérent de l'habitat permettant de préserver les éléments paysagers caractéristiques de Pommiers.

- **Atlas de la biodiversité communale**

Le comité de pilotage s'est réuni la semaine dernière. Quatre enjeux principaux ont été identifiés :

- Amélioration de la connaissance sur la biodiversité sur l'ensemble du territoire communal
- Mieux localiser et quantifier les corridors écologiques au sein du territoire communal
- La densification
- L'évolution des pratiques agricoles

L'objectif principal est de préserver la biodiversité avec l'idée de renforcer les connaissances des habitants et de prendre en compte ces éléments dans les documents d'urbanisme.

Le comité de pilotage a souhaité ne pas s'inscrire pour l'instant dans le programme de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) qui met d'avantage l'accent sur la qualité des inventaires, pour favoriser l'appropriation de ces travaux par les habitants. Dans cet esprit trois axes de travail sont retenus pour des activités pour 2025 – 2026 :

- Les oiseaux
- Les plantes
- Les corridors écologiques

- **Commission Culture :**

Cour des arts : les trois associations ont présenté leurs œuvres au jardin et à la maison. Elles remercient la mairie de mettre ces locaux à leur disposition, lesquels correspondent bien à leurs besoins.

L'entreprise pour l'équipement de la médiathèque a été choisie.

La demande de subvention auprès de la DRAC pour le financement des équipements n'a pas été encore examinée.

- **CMJ :**

Le samedi 28 juin s'est tenue une manifestation de clôture des CMJ et du Groupe de Jeunes Pommes Engagées à Theizé.

- Affaires scolaires

La dernière semaine de classe s'est tenue dans le contexte de l'épisode de canicule. Une réunion de clôture avec le personnel communal se tiendra ce mercredi pour faire le bilan de l'année écoulée et préparer la rentrée des classes.

L'association des Petites Pommes propose des animations pour les petits. Devant le succès, peu de places seront ouvertes à la rentrée scolaire.

VIII. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Organisation des différentes manifestations à venir : 14 juillet, marché nocturne (22 août), Olympiades (20 septembre). Pour l'organisation du marché nocturne, Jean-Claude DEMAY a besoin d'aide pour le placement. Laurence BELLOT se propose.

- Protection sociale des agents : Une mutuelle santé doit être mise en place au bénéfice des agents communaux (protection sociale complémentaire dans les collectivités) au 1^{er} janvier 2026. Le montant de la participation de la commune (part employeur) devra être voté lors d'une prochaine séance du conseil. La part minimale de la commune est de 15 € par agent et par mois, laquelle peut être abondée. Un sondage est en cours auprès des agents communaux pour savoir s'ils bénéficient d'ores et déjà d'une mutuelle santé.

- Episode de chaleur de la semaine 27 : Ces épisodes de chaleur sont en augmentation et la période s'élargit aux mois de juin et de septembre. Des adaptations sont par conséquent nécessaires, notamment sur des bonnes pratiques (fermer les occultants, aérer).

Les représentants de l'APE se sont proposés d'apporter des ventilateurs dans les classes. Une réflexion sur le court terme et le long terme doit permettre de préserver le bien-être des enfants des écoles.

- Sécurité : Multiplication de cambriolages en plein jour. La vigilance est de mise.

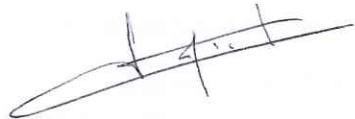
Dominique A. SCHMITT rend compte de la réunion qui s'est tenue en mairie de LACHASSAGNE sur la vidéoprotection proposée par la Gendarmerie. Le sujet sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Prochain Conseil Municipal : Lundi 8 septembre 2025 à 20h30 à la Mairie de Pommiers

Fin du Conseil : 22h00

Fait à Pommiers,
Le 7 juillet 2025

Le Maire,
René BLANCHET



Le secrétaire de séance
Jean-Claude DEMAY

